



GUIDE DU RECRUTEMENT D'UN·E DOCTORANT·E DANS L'ED VAAME

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT 2026

Selon les règles de recrutement validées par le Conseil de l'ED VAAME
et publiées dans le Règlement Intérieur de l'ED VAAME

Ecole Doctorale 642 'Végétal Animal Aliment Mer Environnement'

Site web : <https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/>

Mail : ed-vaame@doctorat-paysdelaloire.fr

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. CONDITIONS DE VALIDATION D'UN PROJET DE THÈSE PROPOSÉ À L'ED VAAME	1
3. MODALITÉS PRATIQUES DE DÉPÔT D'UN PROJET DE THÈSE.....	2
4. LES MODES DE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS	2
ANNEXE 1 - Le calendrier 2026 du mode concours	4

L'ED VAAME espère rendre ce document le plus complet et utile possible ; si des informations ou des rubriques y manquaient, n'hésitez pas à contacter la gestionnaire de direction de l'ED VAAME (Céline LAUNAY, ed-vaame@doctorat-paysdelaloire.fr ou la direction (adjointe) de l'ED VAAME sur votre site)

- *Angers* : Laure Vidal-Beudet, Directrice Adjointe, laure.beaudet@agrocampus-ouest.fr
- *Le Mans* : Benoît Schoefs, Directeur Adjoint, Benoit.Schoefs@univ-lemans.fr
- *Nantes* : Christine Fourichon, Directrice Adjointe, christine.fourichon@oniris-nantes.fr

1. INTRODUCTION

L'ED VAAME ne se prononce pas sur le fond scientifique des projets de thèse ni dans le choix des projets de thèse mais uniquement sur la procédure de sélection et de recrutement des doctorants. La politique scientifique de sélection des sujets de thèse est du ressort des unités et/ou des financeurs (établissements accrédités (Universités, Écoles), organismes de recherche, collectivités territoriales, partenaires privés, fondations, appels à projets nationaux ou internationaux, thèses en cotutelle, bourses étrangères...). Le nombre de projets de thèse déposés par une unité à l'ED VAAME dépend de sa politique scientifique et des procédures d'affectation des financements de thèse définies par les financeurs (p. ex., les Contrats Doctoraux d'Établissement) et non de l'ED VAAME.

L'ED VAAME souhaite que, quelle que soit l'origine du financement, la procédure de recrutement suivie garantisse sur tous les sites de l'ED VAAME (Angers, Le Mans, Nantes) la qualité et l'équité du recrutement des doctorants, grâce à une procédure de sélection de candidats claire et publique.

2. CONDITIONS DE VALIDATION D'UN PROJET DE THÈSE PROPOSÉ À L'ED VAAME

Quelle que soit la nature du financement de thèse, chaque offre de thèse doit recevoir l'aval de la direction de l'unité de recherche d'accueil. Le sujet de thèse proposé est rédigé par la direction de la thèse (responsabilité du·de la (co-)directeur·rice de thèse ou du·de la co-encadrant(e) / responsable scientifique du projet finançant la thèse.

Pour être validée par l'ED VAAME, l'offre de thèse doit comporter des informations précises sur :

- **Un financement de thèse obligatoire**, en précisant s'il est acquis ou en attente.

La rémunération mensuelle minimale des doctorant·es contractuel·les (Contrat Doctoral d'Établissement – CDE ; §3.3.1), primo-entrant·es à partir du 1er janvier 2023, est fixée par [l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016](#). Pour les autres types de financement, un niveau de ressources minimal, supérieur ou égal à 100% du SMIC net par mois est exigé. La direction de thèse doit s'assurer que le·la doctorant·e bénéficiera de ressources financières de fonctionnement suffisantes pour effectuer ses travaux de recherche dans des conditions adaptées. *Voir article 3.2 du Règlement intérieur de l'ED VAAME.*

- **Le respect de l'encadrement doctoral**

Un certain nombre de critères doivent être respectés pour constituer la direction de thèse. Le directeur·rice de thèse doit être titulaire de l'HDR, rattaché·e à une seule ED et rattaché·e à la même unité de recherche et à la même ED que le·la doctorant·e. Les règles de rattachement ne s'appliquent pas pour les **codirecteur·rices**.

Pour chacun des membres de l'équipe encadrante, l'offre de thèse devra indiquer :

1) le taux du (co)encadrement prévu pour la thèse concernée. À l'exception d'une thèse en cotutelle où la direction de la thèse est définie dans la convention, **un doctorant ne peut pas être encadré par plus de trois personnes** : un directeur de thèse, titulaire de l'HDR, auquel peuvent être adjoints jusqu'à deux codirecteurs (titulaires d'une HDR) ou co-encadrants (titulaires d'un

doctorat). **Le taux d'encadrement du directeur.rice de thèse est minimum 40%. Le pourcentage minimum pour une codirection ou un co-encadrement est porté à 30%.**

2) le nombre d'autres doctorant-es (co)encadré-es simultanément ;

Un membre de la direction de la thèse ne peut pas cumuler un taux d'encadrement doctoral **supérieur à 200%** et être engagé dans plus **de quatre thèses en cours**. À titre dérogatoire, un scientifique peut solliciter un dépassement de ces deux seuils à l'ED VAAME

3) les publications impliquant les doctorant-es (co)encadré-es lors des 5 dernières années ;

4) la situation professionnelle des précédent-es doctorant-es (co)encadré-es sur les 5 dernières années.

Chaque sujet de thèse doit être affiché dans une spécialité de recherche portée par l'ED VAAME (liste disponible sur le site de l'ED VAAME <https://ed-vaame.doctorat-paysdelaloire.fr/>). Ce sera la spécialité d'inscription du-de la doctorant-e

3. MODALITÉS PRATIQUES DE DÉPÔT D'UN PROJET DE THÈSE

Quelle que soit la nature du financement de thèse, la publication de l'offre de thèse doit être réalisée par la direction de thèse, **au moins 3 semaines avant le recrutement**, en version française et anglaise, sur la plateforme AMETHIS (<https://amethis.doctorat.org/amethis-client/prd/campagnes>). Le sujet sera aussi diffusé par l'École Doctorale sur son site.

L'ED VAAME vérifie la conformité, définie au §2, du projet de thèse déposé sur la plateforme AMETHIS avant d'autoriser sa diffusion.

4. LES MODES DE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

Synthèse des procédures de recrutement des doctorants selon le profil de thèse

Profil du projet de thèse	Qui recrute ?	Règles de l'ED	Implication de l'ED
Projet de thèse visant un Contrat Doctoral Etablissement (CDE – ex MRT)	L'ED VAAME <i>Mode Concours annuel</i>	Règle 1 : Mise en compétition des candidats Règle 2 : Respect du seuil d'admissibilité	Organisation du recrutement VOIR CALENDRIER
Projet de thèse avec un financement public ou privé obtenu sans candidat sur appel d'offres, sur contrat ou autre. Organisme de recherche collectivité territoriale (Région Pays de la Loire), appel à projet national (ANR, PIA, Labex, Isite, EUR,...) ou international (Horizon Europe,...) ou entité privée (fondations, associations, entreprise,...)	Le porteur du projet avec la participation de l'ED VAAME (un représentant) <i>Mode Entretien</i>		Validation de la liste de candidats sélectionnés et participation aux entretiens
	L'ED VAAME si le porteur du projet ne souhaite pas organiser les entretiens (selon la période de recrutement) <i>Mode Concours</i>		Organisation du recrutement si compatible avec le calendrier du concours

Projet de thèse avec un organisme financeur exigeant un candidat en amont de l'obtention du financement (e.g. CIFRE, ADEME, Collectivités,...)	Le porteur du projet avec la participation de l'ED VAAME (un représentant) <i>Mode entretien</i>		Validation de la liste de candidats sélectionnés pour montage du dossier et participation aux entretiens
Projet de thèse avec un partenariat international ayant ses propres modalités de recrutement	Le partenariat international <i>Autre mode</i>		Aucune implication sauf si sollicitée par le partenariat
Projet de thèse avec un organisme financeur ayant ses propres modalités de recrutement (e.g. UGE, CNES...)	L'organisme financeur <i>Autre mode</i>		Aucune implication sauf si sollicitée par l'organisme financeur

Quel que soit le financement du projet de thèse et le mode de recrutement (concours ou entretien), l'ED VAAME demande, dans la mesure du possible, le respect des deux règles suivantes :

- La mise en concurrence de candidats au projet de thèse
- Le respect du seuil d'admissibilité de l'ED VAAME. L'admissibilité d'une candidature a pour base trois critères :
 - Critère 1 : les résultats de Master ou équivalence (M1 et M2)
 - Critère 2 : les motivations du candidat
 - Critère 3 : l'adéquation du candidat au projet de thèse

Chaque critère est noté et pondéré pour permettre le calcul d'une note d'admissibilité. En dessous d'une note minimale de 5/10, la candidature n'est pas admissible. Pour le calcul de la note d'admissibilité d'une candidature à un projet de thèse, il faut utiliser le fichier Excel, formaté et simple d'utilisation, téléchargeable sur le site de l'ED.

La note d'admissibilité sera prise en compte exclusivement lors du processus de présélection des candidats en vue de l'audition. Il est important de noter que cette note ne sera pas incorporée dans le calcul de la note finale. Ce fichier excel, avec la notation de toutes les candidat-es (pas seulement ceux-celles qui seront entendu-es en audition) devra être envoyé au secrétariat de l'ED VAAME : ed-vaame@doctorat-paysdelaloire.fr).

Le respect de ces deux règles assure l'égalité d'évaluation et de traitement entre l'ensemble des candidats de l'ED VAAME. Dans sa lettre jointe au dossier de demande de financement comme les thèses CIFRE, l'ED VAAME précisera le respect ou non de ces consignes.

ANNEXE 1 - Le calendrier 2026 du mode concours

Calendrier du Concours de l'ED VAAME – 2026

Validé par le Conseil le 6 février 2026

Organisation du concours

- **16 février au 20 mars** : Dépôt des projets de thèse inscrits au concours sur la plateforme « Amethis – Module « Projets de recherche Doctoraux »
- **27 mars** : Mise en ligne des projets de thèse après validation administrative par l'ED VAAME et sous réserve des arbitrages des établissements
- **27 mars au 13 mai** : Dépôt des candidatures sur la plateforme « Amethis »
- **21 mai** : Envoi de la liste des candidats à chaque porteur de projet de thèse pour sélection de 2 candidats uniquement aux auditions du concours. *Si 2 candidats sont admissibles, les 2 devront obligatoirement être auditionnés.*
- **1 juin 12h** : Le porteur informe l'ED des 2 candidats sélectionnés et transmet le fichier de notes d'admissibilité de tous les candidats à son projet de thèse.
- **2 juin** : Envoi des convocations aux candidats admissibles avec une réponse attendue pour le **9 juin à 12h**.
- **9 et 10 juin** : Convocation des candidats inscrits sur liste complémentaire si des désistements surviennent parmi les candidats initialement convoqués avec une réponse attendue pour le **12 juin à 12h**.
- **10-12 juin** : Envoi des dossiers aux rapporteurs du jury et élaboration du planning des auditions.
- **16 Juin** : Epreuve orale du concours, délibération des jurys et validation des classements définitifs.
- **19 juin** : Réunion du conseil de l'ED VAAME pour validation des résultats. Transmission du PV aux établissements pour validation et signature.
- **24 juin** : Mise en ligne des résultats et mails aux candidats